

Saint-Mathieu-de-Rioux, le 18 octobre 2015

Projet de parc éolien Nicolas-Riou dans
les MRC des Basques et de Rimouski-
Neigette 6211-24-085

Dépôt d'un mémoire au
Bureau d'audiences Publiques sur l'environnement
Dans le cadre du Projet éolien Nicolas-Riou.

Révision 1

Préparé par :

Denis Riou
St-Mathieu-de-Rioux, QC

INTRODUCTION

Mon nom est Denis Riou, je suis né à trois-Pistoles et je réside à Saint-Mathieu-de-Rioux depuis 2010. Je participe à titre de citoyen de Saint-Mathieu-de-Rioux, je dépose un mémoire et je le présenterai lors des prochaines audiences publiques du 27 octobre prochain. Mon mémoire traite des sujets suivants :

Niveau sonore, Faune terrestre, Faune avienne, Érablière, Milieux humides, Emplois menacés, Références et Annexes.

Niveau sonore

La compagnie EDF nous mentionne selon les résultats de la modélisation que le niveau sonore des éoliennes implantées sur le TNO Lac-Boisbouscache se situe à 30 dBA, 40 dBA ou 50 dBA et plus.

Les éoliennes génèrent aussi des basses fréquences sonores, appelées infrasons, situées sous les 20 Hz. L'atténuation des infrasons avec la distance est deux fois plus faible que les fréquences dites normales que perçoit l'oreille.

Que représentent ces niveaux sonores pour la santé ?

Santé Canada mentionne qu'il existe peu de données scientifiques établissant un lien entre l'exposition au bruit des éoliennes et la santé. Les études existantes diffèrent les unes des autres sur plusieurs aspects importants, dont notamment le modèle méthodologique, les effets évalués sur la santé et la rigueur des conclusions formulées.

J'ai donc choisi de mentionner les résultats de quelques études de la manière suivante :

A- Peu d'effet sur la santé des humains

Selon les études que j'ai lu sur les sons et infrasons générés par les éoliennes, telles que :

- Le son des Éoliennes et ses répercussions sur la santé, Examen d'un comité d'experts
Préparé pour L'American Wind Energy Association et pour L'Association Canadienne de l'Énergie Éolienne. Juin 2010

- Du gouvernement de l'Ontario, www.health.gov.on.ca, Mai 2010
- Étude du gouvernement du Canada, www.hc.sc.gc.ca, Bruit des éoliennes, Juillet 2012

La conclusion de ces études se fait comme suit :

- Le son émis par les éoliennes ne constitue pas un risque de perte auditive, ni d'ailleurs de tout autre effet nocif pour la santé des humains;
- Certaines personnes peuvent être irritées par les sons produits par les éoliennes. Cette indisposition n'est pas une maladie;
- Une des principales préoccupations liées au son provenant d'une éolienne est sa nature fluctuante. Certaines personnes peuvent trouver ce son gênant (bruit rythmique engendré par les pales).
- Selon l'étude du gouvernement de l'Ontario, même si des personnes qui habitent près d'éoliennes présentent des symptômes comme des étourdissements, des maux de tête et des troubles du sommeil; les observations scientifiques disponibles à ce jour n'établissent pas le lien causal direct entre le bruit des éoliennes et les effets nuisibles sur la santé.
- Selon l'étude de Santé Canada, les basses fréquences, les infrasons peuvent facilement passer de l'intérieur à l'extérieur d'une structure, ils peuvent agiter ou faire vibrer les structures légères des maisons, ce qui cause un désagrément. Un lien est aussi établi sur le lieu d'implantation des éoliennes, **la population d'un milieu rural** qui ont des nuits d'été sans bruit, de 5 à 10 dBA aura **des effets de désagréments, gênants, irritants plus prononcés que les citadins face aux bruits des éoliennes**. De plus les aspects suivants ont été statistiquement associés à des niveaux accrus de bruit provenant des éoliennes : Sources de désagrément liées à des caractéristiques des éoliennes (bruit, effets stroboscopique, lumières clignotantes, vibrations et impacts visuels).

La municipalité de St-Mathieu-de-Rioux est située dans une région rurale, la nuit les résidents et touristes ont des nuits paisibles de 5 à 10 dBA de niveau sonore. Un niveau sonore de 35dBA la nuit occasionnera sûrement des nuisances à ceux-ci. Le promoteur du projet devrait tenir compte de cette problématique du milieu rural pour l'implantation des éoliennes sur le TNO.

En résumé toutes ces études reconnaissent la nature nuisible des sons générés par les éoliennes, **des symptômes associés aux infrasons**. Aucune étude n'établit le lien causal direct entre le bruit des éoliennes et les effets nuisibles sur la santé selon les observations scientifiques disponibles à ce jour. Par contre tous parlent dans leurs études de bruit : gênants, irritants, désagréables, nuisibles, incommodants. Santé Canada reconnaît que les infrasons peuvent agiter ou faire vibrer les structures légères des maisons.

Toujours selon ces études : c'est une expérience frustrante et incommodante pour les résidents, une source de désagréments.

B- Beaucoup d'effets sur la santé des humains

Des études qui ont été faites au Danemark par les professeurs Moller et Pedessen de juin 2011 (Low frequency noise from large wind turbines) montrent les effets nocifs des basses fréquences et infrasons sur la santé des humains.

(Éolien, le danger retard de la France. www.contrepoint.org)

(Éoliennes et Santé, rapport de la commission sénatoriale Australienne, www.contrepoint.org)

Un rapport intermédiaire fait référence à l'étude de Cooper, elle a pu mettre en évidence ce lien irréfutable entre les sons de basses fréquences et les infrasons des éoliennes et les sensations ressenties par les humains situés près des parcs éoliens, soit les migraines, nausées, vertiges, pressions dans la tête, troubles du sommeil....

La commission sénatoriale Australienne mentionne également la récente motion des médecins allemands qui abordait le **risque sanitaire des infrasons des éoliennes dans un rayon de 10 Km.**

Pour les Européens et les Australiens les études montrent un lien irréfutable entre les sons générés par les éoliennes et les malaises ressentis sur l'humain.

Niveau sonore en fonction de la distance : lorsque l'on double la distance, le niveau sonore diminue de moitié, soit de 3 dBA

- à 300 m si le niveau est de 45 dBA,

- à 600 m il sera de 42 dBA,

- à 1.2 Km de 39 dBA et ainsi de suite.

Les éoliennes sur le territoire de St-Mathieu-de-Rioux au nord de la ligne électrique sont situées à 3,7 Km du lac St-Mathieu.

- À 3,7 Km d'une éolienne le niveau sonore sera de 34,5 dBA,

Pour obtenir un tel niveau sonore généré par les éoliennes, il doit y avoir aussi du vent.

Si on tient aussi compte du niveau sonore du vent qui peut-être au environ de 34 .5 dBA, nous aurons alors pour les riverains du lac St-Mathieu un niveau sonore de 37,5 dBA. (Deux sons de même intensité, le niveau sonore double. Alors il augmente de 3dBA)

Les résidents du rang 5 de St-Mathieu sont situés à environ 1,8 km des éoliennes. À 1,8 Km le niveau sonore sera de 39 dBA, avec le vent nous aurons un niveau sonore de 42 dBA.

Selon un document de l'Environnement protection Agency (EPA) intitulé : Information on levels of Environmental Noise Requisite to Protect public Health and...Celui-ci demande que les niveaux de son (bruit) ne dépassent pas 45 dBA le jour et de 35 dBA la nuit. Pendant les heures de sommeil, **les niveaux supérieurs à 35 dBA peuvent être incommodants.**

Selon les commentaires contenu dans QC 2-34 du document du 10 Février 2015 du **ministère***, dossier 3211-12-216 nous démontre que le ministère est bien au courant des enjeux sur le niveau sonore des éoliennes.

* Du ministère Développement durable, Environnement et Lutte contre les Changements Climatique est remplacé dans ce document par ministère

Voici ce que dit QC 2-34 :

QC 2-34 Le volet sonore de l'étude d'impact (caractérisation, modélisation et conformité du climat sonore) est incomplet. Les résultats des modélisations réalisées ne sont pas représentatifs du modèle d'éolienne qui sera effectivement installée, **mais plutôt d'un modèle d'éolienne hypothétique d'une puissance acoustique élevée.**

Bien que les parcs éoliens ne soient pas visés spécifiquement par la Note d'instructions sur le « Traitement des plaintes sur le bruit et exigences aux entreprises qui le génèrent », il est nécessaire de prendre en considération que le bruit des éoliennes est susceptible de causer, pour un même niveau sonore, des nuisances plus importantes que le bruit d'autres sources fixes. Particulièrement lorsque les communautés riveraines d'un parc éolien (toute construction destinée à loger des êtres humains et pourvus de systèmes d'alimentation en eau et d'évacuation des eaux usées reliés au sol) bénéficient d'un climat sonore initial très peu perturbé où des nuisances sonores sont susceptibles d'être perçues pour des contributions éoliennes aussi basses que 30 dBA. Il est à noter, à cet égard, que les résultats des modélisations obtenus révéleraient des niveaux sonores de 40 à 44 dBA aux chalets situés aux lacs à la Truite, Plate et Ferré.

La réponse du promoteur EDF est contenue dans la page 31 du volume 6 en date du 25 Mai 2015, sous la rubrique "Climat Sonore" :

" Aucune habitation au sens du RCI de la MRC des Basques n'est située à l'intérieur de la zone où le climat sonore du parc éolien excédera 40 dBA. L'importance de l'impact sur le climat sonore en phase exploitation sera faible."

À RQC 2-27 du volume 5, il est aussi mentionné : "Bien qu'ils ne correspondent pas à la définition RCI 170 modifiant le RCI 154 de la MRC des Basques."

Les chalets ci-haut mentionnés sont occupés de mai à novembre inclusivement et sporadiquement en hiver par les membres du Club Appalaches et leurs invités que j'appellerai **touristes**.

Ces chalets sont pourvus de systèmes d'alimentation en eau et d'évacuation des eaux usées au sol avec filage électrique permanent pour accueillir une génératrice, ce sont des humains qui y résident. Ce ne sont pas seulement des camps de chasse, ils ont de multiples usages : Chasse, pêche, randonnée pédestre, cyclisme, villégiature, etc...

Il y a aussi sur le TNO, **le poste d'accueil** à la limite nord du territoire. Ce poste d'accueil est une habitation au sens du RCI de la MRC des Basques.

Est-ce que la MRC des Basques à changer les règlements du RCI pour favoriser l'implantation des éoliennes sur le TNO ?

*Les touristes qui sont en majorité des citoyens ont besoin de se replonger dans la nature véritable pour oublier leur travail hebdomadaire ponctué par des engins stressants, téléphones, bruit des automobiles et stations informatiques, non pas pour retrouver de gigantesques éoliennes de 3,3 MW dont le mouvement incessant et le bruit généré de celles-ci sont **incompatibles** avec le rythme de la vie naturelle d'un milieu rural comme le nôtre. De plus il ne faut surtout pas oublier les résidents permanents qui souhaitent conserver et trouver un milieu tranquille et bucolique.*

Les niveaux sonores des éoliennes seront élevés au lac St-Mathieu, aux rangs 4 et 5 de St-Mathieu ainsi qu'aux lacs à la truite, Plate et Ferré sur le TNO Lac-Boisbouscache, il y aura des effets perturbateurs, nuisibles (malaises : nausées, migraines, troubles du sommeil...) à la santé des résidents et des touristes tel que décrit dans les études citées ci-haut.

À ce sujet, le ministère mentionne dans le commentaire QC 43 du document du promoteur EDF du 16 Décembre 2014 :

QC 43 L'étude d'impact analysée mentionne que le bruit généré par les éoliennes sera conforme aux normes recommandées par le Ministère, selon la note d'instruction 98-01(NI). Cependant, la Direction de santé publique du MSSS s'interroge sur l'interprétation de cette note qui a été faite lors de cette étude. En effet, la NI utilisée s'applique principalement dans un contexte urbain. Or, la nature des activités pratiquées sur le territoire étudié est bien différente et les gens qui se rendent en forêt sont en droit de s'attendre à un endroit nettement plus calme et exempt de nuisances anthropiques. Dans cette perspective, la Direction de santé publique estime que tout initiateur de projet de parc éolien devrait prendre en considération le **type de milieu** où il désire implanter des éoliennes afin d'être en mesure de fixer des distances séparatrices adaptées. Des distances de 800 à 1 000 mètres sont à préconiser. Au tableau 3.2 de l'étude d'impact il est indiqué que les distances séparatrices des habitations et des périmètres d'urbanisation respecteront les règlements de contrôle intérimaire (RCI) en vigueur. Ces distances seraient établies en fonction de la hauteur des éoliennes. La Direction de santé publique estime que les distances séparatrices devraient être fixées de façon à respecter une distance minimale de 800 à 1 000 m. **L'initiateur du projet doit préciser les distances séparatrices des habitations et des périmètres urbains.**

De plus, les résultats de la modélisation du niveau sonore produit par les éoliennes selon la carte 10C du promoteur montre des niveaux sonores de 45 à 50 dBA sur le lac Plate. Avec la contribution du vent, le niveau sonore sera de **48 à 53 dBA**.

Mon questionnement : sera-t-il possible d'aller à la pêche sur ce lac et de plus est, d'y pratiquer la chasse avec un tel niveau sonore ?

Faune terrestre

Le TNO Lac-Boisbouscache ainsi que la Zec BSL font partie d'une même région, soit le Bas-Saint-Laurent, ils possèdent un territoire semblable en termes de forêt, montagnes, lacs, paysages et faune, etc...

La ZEC du Bas-Saint-Laurent a refusé l'implantation sur son territoire d'un projet éolien proposé par la compagnie Trans-canada, (voir www.zecbsl.com) pour plusieurs raisons, en voici quelques-unes

Ambiance recherchée par les chasseurs

- L'activité de la chasse est socialement acceptée en région,....;
- La chasse s'exerce dans une grande tranquillité pour permettre d'entendre le moindre bruit de l'animal et pouvoir entre autre conserver avec l'original;
- Considérant qu'ils sont en groupe d'au moins trois, nos chasseurs doivent pouvoir communiquer par radio entre eux afin d'éviter les doubles-abats. Nous voyons là un risque de brouillage des ondes;
- la tranquillité est tellement importante que nous demandons aux forestiers et aux transporteurs d'interrompre leurs activités en période de chasse;
- La Fédération québécoise de la faune décrit la chasse de la façon suivante :
"La chasse ne représente pas seulement une activité de prélèvement, mais également le temps investi à sa préparation, le fait de se retrouver dans la nature, de prendre le temps de l'admirer, de l'apprécier, sans oublier que socialement c'est aussi déguster le fruit de la récolte avec des amis qui parfois ne sont pas chasseurs". Le temps consacré à la préparation de la chasse débute en mai et se termine souvent dans la semaine suivant la fin de la chasse.

De plus, une étude produite en 2010 par le Ministère des Ressources naturelles et de la faune de la Gaspésie-Iles-de-la Madeleine, (www.bapa.gouv.qc.ca) ayant pour titre "**Analyse des sites d'abattages de l'original au parc éolien de Carleton**" au tableau 4 de la 12 et à la conclusion de la page 17 mentionne :

"Quant à la distance séparant un site d'abattage d'original avec une éolienne, **nos données présentent une différence significative pour la classe de distance 0 – 1000 mètres** mais que cette différence n'est plus significative pour la classe 1001 – 2000 mètres". Selon cette étude chaque éolienne dans un rayon de 1000 mètres modifie sensiblement l'environnement sonore pour que **l'original fuit cette zone.**

Pour une éolienne ceci représente 3,14 km carré, pour les 49 éoliennes implantées sur le TNO Lac-Boisbouscache cela représente 149 Km carré. Si l'on considère la distance des éoliennes entre elles et de la façon qu'elles sont enlignées, on peut estimer qu'environ 104 km carré ne sont plus disponible pour la chasse original sur le TNO, **cela représente une diminution du territoire de chasse pour la grande faune d'environ 62 %.**

C'est un impact énorme.

Faune avienne

Chiroptères et Éoliennes

Suite aux commentaires du ministère sur les impacts du projet éolien sur les chiroptères contenus dans :

- QC 32, page 21 du volume 4 du promoteur EDF du 16 décembre 2014
- QC 2-23, page 8 du ministère du 10 Février 2015, dossier 3211-12-216

Suite à la réponse du promoteur EDF : RQC 32, page 22 du volume 4 du 16 décembre 2014

Voici un résumé des études récentes sur la mortalité des chauves-souris :

- Étude de Mark Hayes de l'université du Colorado
- Étude de Erin Baerwald et de Robert Barclay, tous deux de l'université de Calgary

L'étude de Mark Hayes publiée dans la revue américaine BioScience estime que plus de 600 000 chauves-souris sont probablement mortes à cause des éoliennes aux États-Unis en 2012 dans 21 parcs d'éoliennes. Les éoliennes sont fatales pour ces mammifères, non seulement à cause des collisions avec les pales, mais surtout à cause du " barotraumatisme ", c'est à dire des variations de pression atmosphérique causées par le déplacement des pales qui font exploser les poumons des chauves-souris lorsqu'ils s'en approchent.

Selon le chercheur Mark Hayes, le chiffre de 600 000 est une estimation prudente et pourrait en fait atteindre près de 900 000. Les données colligées par M. Hayes suggèrent que certaines parties des États-Unis pourraient avoir des taux de mortalité plus élevés que d'autres. **La région des Appalaches présentait le taux de mortalité le plus fort dans son étude.**

Cette hécatombe pourrait à terme risquer de menacer ces animaux d'extinction avec un impact notable sur l'écosystème alors que les chauves-souris se nourrissent d'insectes nuisibles aux récoltes, craignent ces experts

Selon l'Étude de Erin Baerwald et de Robert Barclay parue dans la revue Current Biology mentionne en plus que les **faibles taux de reproduction** peuvent limiter la capacité de ces chauves-souris de compenser les lourdes pertes résultants de leur rencontre avec des éoliennes, accroissant le risque de danger d'extinction.

Le ministère fait état dans QC 32 du volume 4 de l'étude D'impact ceci :

“Le commentaire formulé au sujet des mortalités d’oiseaux s’applique aussi aux chiroptères. Même si les valeurs des taux de mortalité obtenues individuellement dans chacun des parcs éoliens peuvent paraître négligeables, il est important de souligner que **l’effet cumulatif** de la création de plusieurs parcs éolien peut entraîner **un impact majeur** sur la population de chiroptères, dont plusieurs espèces sont présentement en situation précaire. Une étude récente (Hayes 2013) estime...”**Alors, il sera important de ne pas marginaliser l’impact de chacun des parcs éoliens et d’aborder le sujet des impacts cumulatifs, dans le contexte où les populations de chiroptères sont en déclin marquées”**.

Dans son commentaire le ministère a tout à fait raison de ne pas marginaliser l’impact de chacun des parcs éoliens sur la mortalité des chiroptères. J’apprécie qu’il se réfère à l’étude de Hayes.

D’une part, le promoteur EDF soutient à la page 4 du volume 6 en date du 25 Mai 2015, en annexe, que : “La zone d’étude se trouve dans la province géologique des **Appalaches**”

D’autre part, le promoteur dit aux pages 26 et 27 du même volume 6,
“ Les suivis effectués dans le **nord-est de l’Amérique du Nord** montrent des résultats similaire (faible taux de mortalité des oiseaux...). Les éoliennes constituent une source peu importante de mortalité avienne comparable à d’autres structures anthropiques ou d’autres sources..... L’importance de l’impact sur les oiseaux en phase exploitation sera faible”, “Étant donné les faibles taux de mortalité au Québec. Et la faible abondance des chauves-souris dans la zone d’étude... l’importance de l’impact en phase exploitation sera faible”.

Selon l’étude de Mark Hayes : Les données colligées suggèrent que certaines parties des États-Unis pourraient avoir des taux de mortalité plus élevés que d’autres. **La région des Appalaches présentait le taux de mortalité le plus fort dans son étude.**

Vous pouvez constater que les affirmations du promoteur EDF viennent en contradiction avec l’étude très crédible du chercheur Mark Hayes de l’université du Colorado.

Selon le conseil mondial pour la nature, www.conseilmondialpurlanature.wordpress.com Les éoliennes tuent en Allemagne 200 000 chauves-souris par an. Pour l’Espagne, SEO/Birdlife estime que les éoliennes tuent environ huit (8) millions par an.

Pour conclure, à la lumière des études et des recommandations du ministère, je me demande pourquoi le promoteur EDF **minimise** l’importance de l’impact de la mortalité des chauves-souris en phase exploitation. Pourtant des études très crédibles sur le sujet disent le contraire, ceci pour un même environnement soit la région des Appalaches au nord-est de l’Amérique du Nord qui est comparable aux Appalaches du Québec.

Agriculture et chauve-souris

Des informations sur le site internet : www.chauve-souris.ca fait craindre les effets de la mortalité des chauves-souris sur l'écosystème. La chauve-souris mange 600 insectes à l'heure. Plusieurs de ses proies seraient nuisibles à l'agriculture et à la foresterie. Aux États-Unis la mortalité des chauves-souris aurait engendré **des coûts supplémentaires de 4 milliards en pesticides** (selon les études citées ci-haut). Or, les insecticides constituent déjà une importante menace pour la chauve-souris.

Plusieurs études nous montrent les effets nuisibles des pesticides pour la santé des humains surtout chez les utilisateurs tels que les travailleurs agricoles.

Selon l'étude, www.mapaq.gouv.qc.ca, les risques encourus pour les utilisateurs sont des effets à long terme suspectés

- Cancer, Études expérimentales (CIRC, US EPA, Santé Canada)
- Effets génotoxiques
- Effets sur la production et le développement
- Effets sur les systèmes immunitaire et endocrinien
- Effets neurologiques aigus et chroniques
- le risque de contracter la maladie de Parkinson semble augmenter...
- le lien potentiel avec les troubles de déficit de l'attention avec hyperactivité
- Capacité cognitives (attention, concentration...) en milieu agricole

Une autre étude, parle des risques accrus de leucémie... (www.sante.lefigaro.fr)

L'utilisation de pesticides à des effets sur la santé humaine, d'où l'importance de protéger les chauves-souris. La diminution des chauves-souris augmente l'utilisation de pesticides. C'est pourquoi, nous devons être très prudents face à la mortalité (l'extinction) des chauves-souris. **Les études nous démontrent que les éoliennes en tuent une très grande quantité malgré ce que peut dire le promoteur EDF.**

La question que je vous pose : Est-ce par ignorance ou volontairement que le promoteur minimise l'impact des éoliennes sur la mortalité des chauves-souris ?

Pygargue-à-tête-blanche

Pygargue à tête blanche (Espèce faunique à statut particulier)

À l'étude d'impact sur l'environnement, volume 6 du 25 mai 2015, le promoteur affirme à la page 8 : "Un nid de pygargue à tête blanche se trouve au lac des aigles, à 19,6 Km de la plus proche éolienne prévue."

J'ai constaté qu'il y a trois nids de pygargue à tête blanche situés à moins de 10 km de la plus proche éolienne, ceci a été répertorié à l'été 2015.

J'ai identifié la localisation des trois nids à M. Charles Maisonneuve, biologiste au ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

Érablière

Suite aux recommandations des QC 2-10 et 2-19 sur les érablières du document du 10 février 2015 du ministère, **je me demande pourquoi l'éolienne 12 sera implantée dans cette érablière entre deux (2) milieux humides ? En annexe, photos aériennes de l'érablière.**

Est-elle reconnue et identifiée comme étant une érablière potentielle ? Si non, c'est tout de même une érablière.

Milieux humides

Nous nous entendons pour dire qu'un milieu humide est un concept, une diversité d'écosystème (www.mddelcc.gouv.qc.ca). Qu'il s'agisse d'étang, de marais, de marécages ou de tourbières, les milieux humides représentent les mailles essentielles de la trame des milieux naturels du territoire québécois.

Il est mondialement admis aujourd'hui que les milieux humides, perçus comme des terres inutilisables par le passé, jouent un rôle crucial dans le maintien de la vie sur terre au même titre que les terres agricoles et les forêts.

Selon le cadre légal et administratif, le ministre a la responsabilité d'autoriser, ou non, un projet de construction, d'exploitation, de production d'un bien ou d'un service, ou une activité affectant la qualité de l'environnement. Il s'assure ainsi, par la délivrance ou le refus d'un certificat d'autorisation (article 22), de protéger l'environnement et de conserver la biodiversité.

Le promoteur dit au volume 6 à la section 6.3.4 Milieux humides : "La présence de milieux humides dans les aires de travail et à proximité des chemins prévus sera **validée sur le terrain**. L'initiateur évitera **si possible** ces milieux humides."

Également dans les volumes 5 et 6 de l'étude d'impact dans plusieurs paragraphes, le promoteur utilise **si possible ou en évitant autant que possible** lorsqu'il parle de milieux humides. **Est-ce que le promoteur minimise l'importance du projet sur les milieux humides ?**

Une photographie prise à partir de GOOGLE EARTH, en annexe, montre une coulée à l'est du petit Lac Boisbouscache du TNO. Le promoteur planifie de passer un chemin à travers cette coulée pour installer les éoliennes 53, 58, 59, 62, 64 et 65, référez-vous à la carte de l'implantation des éoliennes fournie par le promoteur EDF.

Le chemin, tel que proposé par le promoteur passera sur une écluse de castor et dans la charge d'un petit lac créé par les castors. Ces écluses sont érigées sur d'anciens chemins forestiers. Le promoteur EDF propose ce tracé pour utiliser les anciens chemins. Par contre il passera dans deux milieux humides. **Est-ce que le ministère autorisera le passage du chemin à travers de ces milieux humides ?**

À partir des photographies de GOOGLE EARTH, il est très facile de localiser les milieux humides de cette coulée. Alors pourquoi le promoteur dit au volume 6 : " la présence de milieux humides... sera valider sur le terrain" quand la photographie parle par elle-même, ce sont des milieux humides. C'est très inquiétant !

Emplois menacés

Il est mentionné dans l'étude d'impact que le projet génèrera 400 emplois pendant la phase construction et entre 5 et 10 emplois en phase exploitation.

La ZEC Bas-St-Laurent mentionne dans son document (www.zecbsl.com) que : "les données 2005 révèlent que l'observation et le prélèvement faunique génère des dépenses de 60 millions de dollars dans le Bas Saint Laurent et l'équivalent de 550 emplois à temps plein y sont associés". La Zec BSL emploie près de 15 personnes annuellement.

De plus la municipalité de Saint-Mathieu-de-Rioux a une vocation touristique, les activités et infrastructures qui se retrouvent sont multiples :

- Parc du Mont St-Mathieu (station de ski alpin, raquette, hébergement, services de restauration et de bar), appartient à la MRC des Basques;
- Terrain de golf, appartient à la municipalité de St-Mathieu, acquit en 2015;
- Plage municipale et descente de bateaux appartiennent à la municipalité;
- Terrain de camping KOA;
- Terrain de camping Dionne;
- Sentiers de motoneiges;
- Classique de tir de chevaux;

- Festival de Trois-Pistole en chanson;
- Festival du Riverain;
- Érablières;
- Activité de piégeage;
- Pêche et chasse dans les limites de la municipalité et sur le TN Lac-Boisbouscache;

En 2015, l'achat du club de golf par le conseil municipal de Saint-Mathieu-de-Rioux nous a clairement démontré qu'il croit fermement à la vocation touristique de son milieu.

Lors de l'audience publique du 28 au 30 septembre dernier sur le projet du parc éolien Nicolas-Riou, des résidents de Saint-Mathieu-de-Rioux ont fait ressortir le caractère récréotouristique ainsi que de la beauté de ses paysages, de la quiétude des lieux et de l'apport économique important du secteur touristique de la municipalité. Également qu'un parc éolien serait nuisible à la vocation de Saint-Mathieu-de-Rioux.

La municipalité de Saint-Mathieu-de-Rioux s'est développé en fonction des activités touristiques et elle compte sur ce secteur pour son développement futur.

Le secteur récréotouristique actuelle est en plein essor dans la région immédiate de Saint-Mathieu-de-Rioux et génère des retombées économiques importantes pour le Bas-Saint Laurent en plus de procurer beaucoup d'emplois à plein temps.

De plus, le tourisme est souvent un moteur de l'économie locale et assure une indispensable diversité de revenus.

Les inconvénients, nuisances décrits dans ce document nous démontrent qu'un parc éolien sur le TNO Lac-Boisbouscache pourrait faire diminuer l'attrait touristique de notre région et ainsi qu'une perte d'activités économiques et d'emplois seront associés à ce projet. À ce jour, aucune étude ne nous démontre les avantages économiques ou récréotouristiques de la présence d'un parc éolien dans un milieu à vocation touristique.

Un parc récréotouristique sur le TNO Lac-Boisbouscache cadre mieux avec la vocation du milieu. En termes d'emplois, la Zec BSL génère 15 emplois annuels, un parc récréotouristique bien structuré sur le TNO pourrait générer plus de 15 emplois annuellement.

Il est très préoccupant de constater que la MRC des Basques est en **conflit de mission*** d'une part en déclarant qu'elle veut créer un parc récréotouristique sur le TNO Lac-Boisbouscache et d'autre part qu'elle appuie, fait la promotion, modifie ses règlements du RCI afin de développer un parc éolien **sur le même territoire**.

* **Conflit de mission** : lorsque deux responsabilités sont exercées simultanément alors qu'elles peuvent entrer en conflit

Recommandation

Je demande au BAPE et au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques de **refuser** le projet de parc éolien sur le TNO Lac-Boisboucache pour des **raisons environnementales**, de **nuisance de toutes sortes** et également en raison de la **vocation récréotouristique du milieu**.

Fin du document.

Références

Parc éolien Nicolas-Riou, Étude d'impact sur l'environnement, volumes 1 à 6

Réunion d'informations du BAPE, le 9 juillet 2015, tenue au Parc du Mont St-Mathieu

Audiences publiques du 28 au 30 septembre 2015, tenues au Parc du Mont St-Mathieu

Le son des Éoliennes et ses répercussions sur la santé, Examen d'un comité d'experts
Préparé pour L'American Wind Energy Association et pour L'Association Canadienne de
l'Énergie Éolienne. Juin 2010

Étude du gouvernement de l'Ontario, www.health.gov.on.ca, Mai 2010

Étude du gouvernement du Canada, www.hc.sc.gov.ca, Bruit des éoliennes, Juillet 2012

www.extranet.santemonteregie.qc.ca

Éolien, le danger retard de la France. www.contrepoint.org

Éoliennes et Santé, rapport de la commission sénatoriale Australienne,
www.contrepoint.org

Environnement protection Agency (EPA) : Information on levels of Environmental Noise
Requisite to Protect public Health and...

www.zecbls.com

www.bapa.gouv.qc.ca Analyse des sites d'abattages de l'original au parc éolien de
Carleton

Étude de Mark Hayes de l'université du Colorado

Étude de Erin Baerwald et de Robert Barclay, tous deux de l'université de Calgary

www.conseilmondialpouurlanature.wordpress.com

www.chauve-souris.ca

www.mapaq.gouv.qc.ca

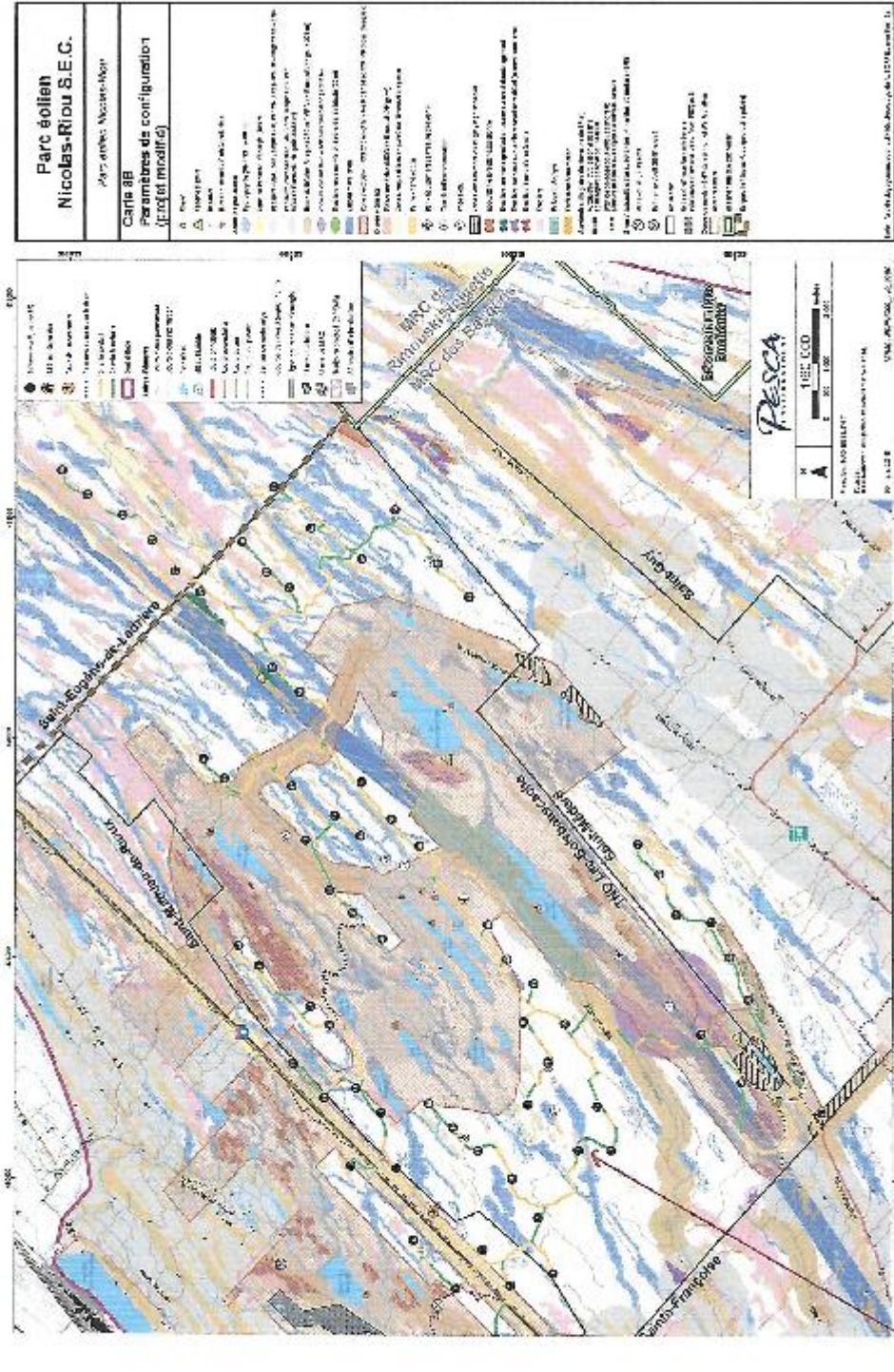
www.sante.lefigaro.fr

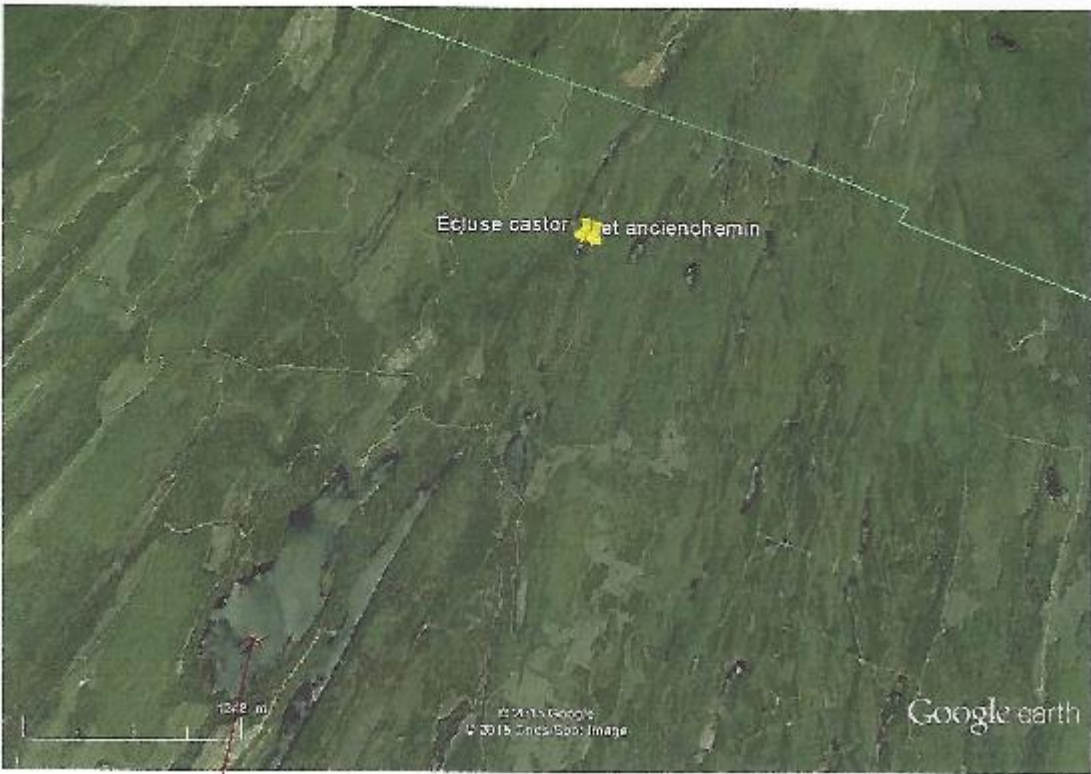
www.mdelcc.gouv.qc.ca

Annexes





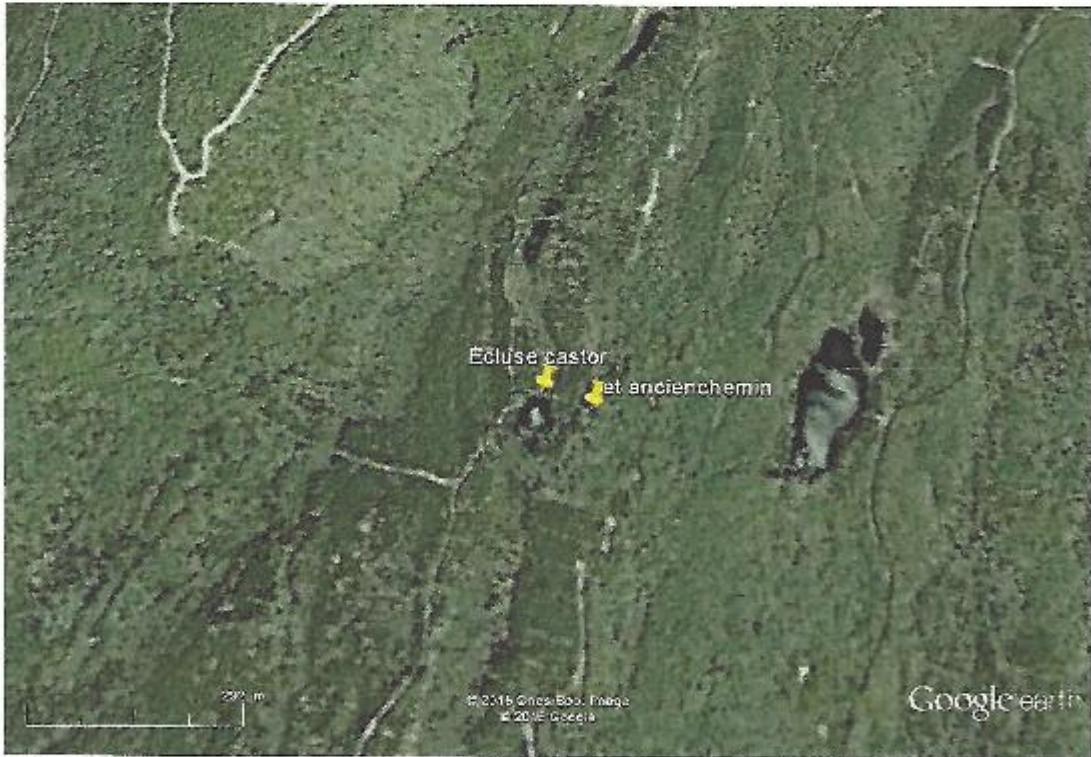




Google earth

miles 2
km 3

LAC CARRE



Google earth

piéds
mètres

2000

700

